

## AVIS SUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Référence : PC 34088 23 M0001  
Pétitionnaire : REGION OCCITANIE  
Reçu au Pôle DCE le : 30/01/2023  
Complété le : 08/02/2023  
Adresse du terrain : Chemin de Carrierasse, Cournonterral  
Nature des travaux : Construction d'un lycée et de 8 logements collectifs

*Avis rédigé au vu des textes et documents officiels en vigueur à sa date d'émission.*

### **Remarques préalables pour les bâtiments à vocation professionnelle**

1. À l'échelle nationale, tous les producteurs et détenteurs de déchets qui sont collectés par un prestataire privé dès le 1<sup>er</sup> litre ou par le service public et générant plus de 1100 litres de déchets par semaine (tous déchets confondus), sont soumis au tri des 5 flux (décret n°2016-288 du 10/03/2016 en vigueur depuis le 01/07/2016).
2. Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets des activités économiques qui peuvent être collectés, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

### **Dispositif de stockage préconisé par Montpellier Méditerranée Métropole**

#### **Pour le lycée**

- Conteneurs Ordures Ménagères Résiduelles et Tri Sélectif : 11 x 660 Litres
- Conteneurs Bio-déchets : 7 x 340 Litres

#### **Pour les logements de fonctions**

- Conteneurs Ordures Ménagères Résiduelles et Tri Sélectif : 3 x 660 Litres
- Conteneur Bio-déchets : 1 x 120 litres

### **Synthèse des préconisations de Montpellier Méditerranée Métropole**

- Les bacs destinés au lycée et la salle de restauration qui est rattachée seront stockés dans deux locaux dédiés. L'un sera situé à proximité des cuisines et sera réfrigéré. L'autre fera office de local de présentation et sera accessible depuis un parking.
- Les locaux seront composés d'une dalle béton ou toute autre surface plane carrossable permettant un nettoyage aisé.
- Les locaux seront suffisamment dimensionnés pour accueillir les bacs des différents flux en prenant en considération leur manœuvrabilité.
- Les locaux seront équipés d'un point d'eau et d'un siphon avec une évacuation vers les eaux usées.
- Le cheminement intégral des bacs depuis le local de présentation jusqu'à l'arrière du camion OM sera inférieur à 10 mètres et ne présentera aucun obstacle.
- Les pentes le long du cheminement des bacs seront inférieures à 5 %.
- Le local de présentation devra être fermé au moyen d'une porte pendulée de 120 cm de large et équipée d'un système de maintien porte ouverte.
- Le sol du local sera au même niveau que la rue (ressaut inférieur à 2 cm).
- Un abaissement de trottoir est nécessaire au droit du local de présentation.

### **Observations**

- L'état du parking doit permettre à la benne d'effectuer une giration en sécurité.

- Prévoir une séparation physique au sein du local OM principal pour le stockage des bacs destinés aux logements.

**Avis**

Favorable

Favorable avec réserves

Défavorable

**Indications complémentaires :**

La demande de dotation des bacs poubelles devra être faite au moins un mois avant la livraison du site.

S'adresser au 0800.88.11.77 pour commander gratuitement un composteur pour les déchets verts de jardins et de cuisine.

Fait à Montpellier, le 06/04/2023

Le Responsable Collecte et Nettoyement, Jean-David CADET

